Projet de parcs éoliens en mer au large de l'île d'Oléron

Quelles opportunités pour les entreprises néo-aquitaines ?











1. L'éolien en mer en France



LES INTERVENANTS DANS L'ÉLABORATION DU PROJET

Élaboration du projet débat public





L'État porte le projet de parc éolien jusqu'au choix du développeur éolien

Conception, construction et exploitation



Le développeur éolien conçoit, construit et exploite le parc



Débat public sous l'égide de la CNDP

Association du public sous l'égide de la CNDP



Raccordement



RTE porte le projet de raccordement



RTE réalise et exploite le raccordement



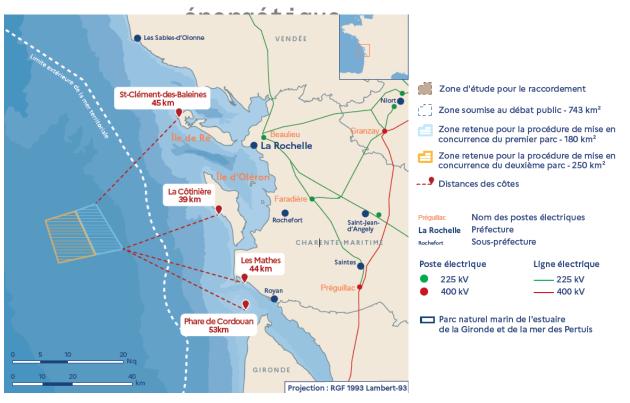






AO 7 : La décision de l'État

Zones retenues par la ministre de la transition



Lancement en 2022 d'une procédure de mise en concurrence pour un premier parc :

- Zone retenue de 180 km²
- Puissance de 1000 MW
- Éolien posé grande profondeur

Lancement ultérieurement d'une procédure de mise en concurrence pour un deuxième parc :

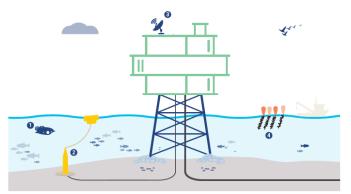
- Zone retenue de 250 km²
- Puissance de 1000 MW
- Éolien posé grande profondeur ou flottant (en fonction de l'évolution des technologies et des connaissances d'implantation)

DREAL - RTE

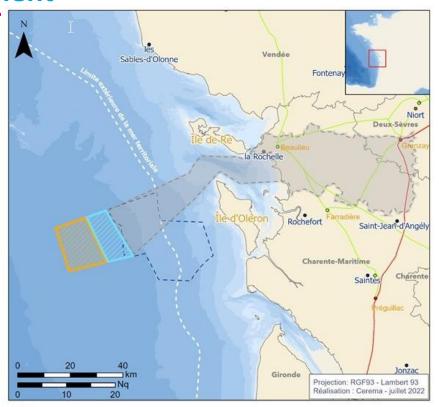
Décision ministérielle – raccordement

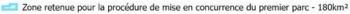
- Raccordement en courant continu, compte tenu des puissances et des zones retenues
- Seule la zone par le nord de l'Ile d'Oléron est retenue
- RTE recherchera la meilleure solution de raccordement pour les deux parcs, en favorisant la mutualisation des infrastructures de réseau
- Un positionnement du poste en mer permettant de limiter la longueur du raccordement
- Une opportunité pour le multi-usages

Les utilisations éventuelles du poste électrique en mer









Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du deuxième parc - 250km²

Zone d'étude pour le raccordement

Zone soumise au débat public - 743km²

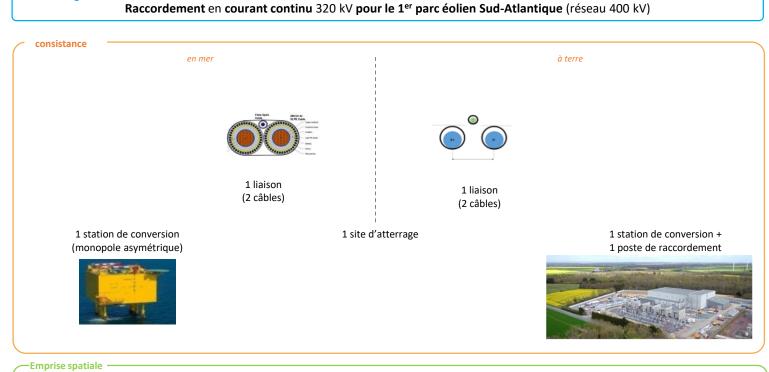
AO7: consistance de raccordement HVDC retenue par l'Etat

Longueur de la liaison ≈ 130 à 140 km





technologie

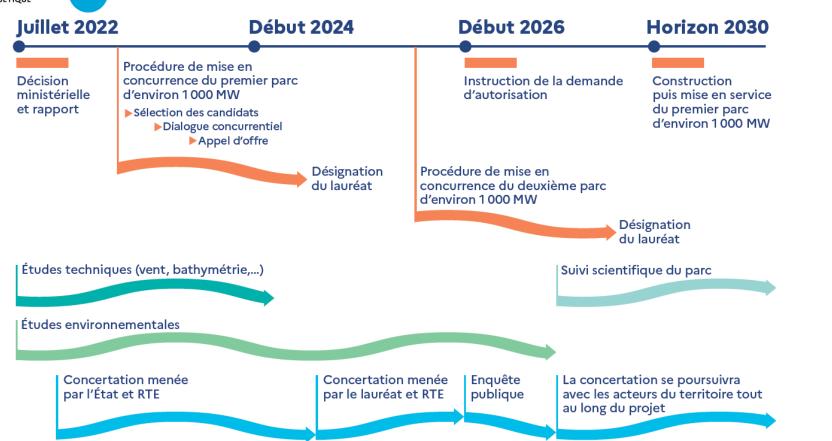


Superficie du poste à terre ≈ 7 à 12 ha



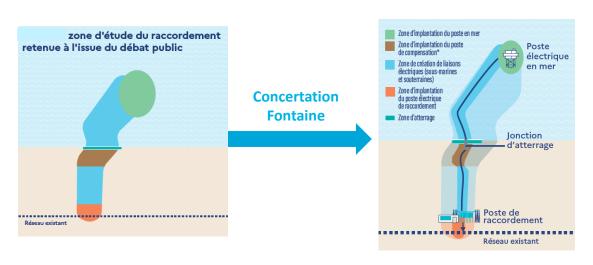


AO 7 : Le calendrier du projet

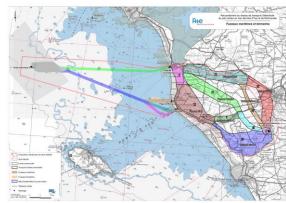


Calendrier à date pour le projet de raccordement

- Concertation pour déterminer un Fuseau de moindre impact (FMI) d'ici début 2024
- 2024 2026 : procédures administratives et études
- 2027 2031 : travaux
- 2032 : mise à disposition











MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Liberté Égalité Fraternité

